

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK



AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À TOUS LES CONTRIBUABLES,

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Martinville,

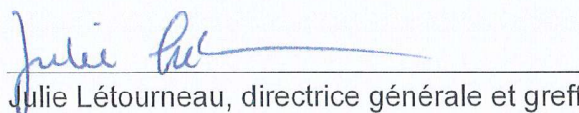
QU'il y aura lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 11 mai 2026 la présentation d'un dossier d'une dérogation mineure sur lequel le conseil doit statuer ;

QUE c'est une dérogation au règlement de zonage 2016-103 – article 5.1.3 *La hauteur maximale d'un bâtiment accessoire est de 6 mètres, sans excéder la hauteur du bâtiment principal si ce dernier est inférieur à 6 mètres.* Ainsi, la demande consiste à autoriser l'implantation d'une remise de 16' X 16' d'une hauteur de 7.01 m.

QUE cette dérogation mineure concerne le lot 5 901 624, situé au 430, rue Antoine, dans la Municipalité de Martinville.

QUE tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande à sa séance ordinaire du 11 mai 2026 ;

DONNÉ À MARTINVILLE, ce vingtième (20e) jour du mois d'avril 2026.



Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière